• Séance du Conseil communal du 22 octobre 2020

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

- Janvier 2019 Premier vote PAG 11 voix pour

- Juin 2019 Deuxième vote PAG 4 voix pour / 5 abstentions / 2 voix contre

- Décembre 2019 Publication PAP

  10 réclamations sous forme de lettre écrite
  +/- 160 signatures sur formulaires préimprimés

- Sujets repris:

  Qualité de vie / Consommation eau et electricité / bruit

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

La procédure (janvier – mars)

- La Cellule d‘évaluation émet son avis sur le PAP (selon procédure)
- Le CE organise plusieurs entrevues avec les associations (BI Un der Atert / ProBiissen)

Une situation exceptionnelle (COVID-19)

- Le CE reprend les débats dans une séance de travail au sein du CC (18 juin 2020)
- Le CE impose à London Bridge des modifications au niveau du PAP

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

Les modifications demandées:

- Révision des hauteurs maximales
- Etude de bruit obligatoire
- Construction d‘une route d‘accès dès à présent
- Chemin agricole à reconstruire et à céder à la Commune
- Pose de la conduite d‘eau SEBES et fourniture en eau par AC hors question

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

Google réagit en redimensionnant le projet du Datacenter à Bissen et creuse des pistes d‘alimentation en eau alternatives.

- Eau de refroidissement depuis une station d‘épuration (**les fleuves ne sont plus une option**).
- Eau potable ainsi que la conduite d‘eau SEBES ne sont plus prises en compte.
- Capacité de fourniture en électricité ne nécessite plus la 2ieme phase.
- Les hauteurs de construction maximales de 25 mètre dans Zone 1 sont acceptées.
  Google envisage la construction de bâtiments à 1 niveau.
- Une étude de bruit a été commandée par Google
  Un bureau agréé et expérimenté au Luxembourg présente les résultats au Conseil Communal.
- EIE Scoping est déposé par Google et lance la procédure d‘évaluation du projet sur l’homme, la faune et la flore, le sol, l’eau, l’air, le climat, le paysage, le patrimoine culturel ainsi que l’interactions de ces facteurs.

HAUTEUR MAX. ZONE I
+291.0 Ù.NN
HAUTEUR MAX. ZONE II
+284.0 Ù.NN
HAUTEUR MAX. ZONE III
+276.0 Ù.NN
+272.48 Ù.NN
HABITATION PRIVÉE
+282.12 Ù.NN
DUSSMANN LAVAGES
+288.49 Ù.NN
HALL SPORTIF
+273.13 Ù.NN
LIGNATECH
+290.10 Ù.NN
AUTOMOBILITY CAMPUS
+277.80 Ù.NN
KERBER CONSTRUCTIONS
+284.16 Ù.NN
FLOWEY PRODUCTS
+271.45 Ù.NN
ATELIERS DU TRICENTENNAIRE
+289.84 Ù.NN
KIOWATT SA
+283.09 Ù.NN
KIOWATT SA
+275.60 Ù.NN
PLAFOTECH SA
+285.50 Ù.NN
SNCT, AT. MÉCANIQUES DOSTERT
+287.65 Ù.NN
LUXCONNECT DC2
+276.62 Ù.NN
VRCHEN SARL
+285.64 Ù.NN
KIOWATT SA
NIVEAU RÉF. +266.0 Ù.NN

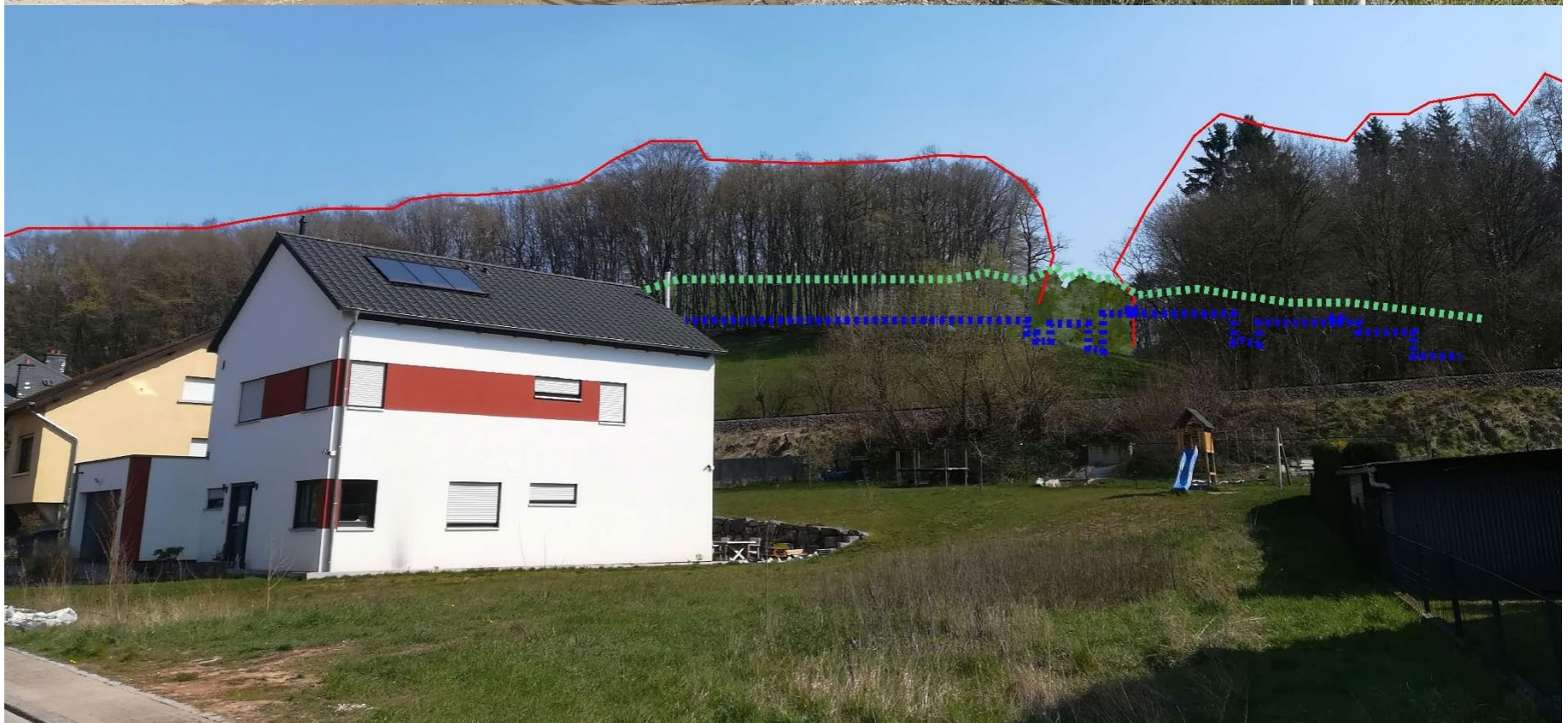

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

Le CE a eu plusieurs entrevues avec le ministre d‘Etat et le minstre de l‘Economie

- L‘Etat reconnaît la nécessité de faire progresser les infrastructures routières à Bissen.
- Soumission du rond-point Roost
- P.C. 12 Bissen – Boevange
- Participation active dans l’étude du contournement et de délestage du centre du village.
- Demande d’une autorisation pour une construction d’une route d’accès ZAC Klengbousbierg

1. Projet d‘aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit „Busbierg“- VOTE

Les suites (niveau communal)

1. Vote du PAP
2. Approbation par le Ministre
3. Décision du Conseil Communal portant sur la convention avec le projet d‘exécution
4. Décision ministerielle
5. Autorisation de construction par le bourgmestre

Les suites (niveau autorisation hors compétence communale)

1. EIE (évaluation des impacts sur l‘environnement)
2. Commodo / Incommodo (autorisation d‘exploitation)

2. Approbation d‘un avenant au contrat de bail conclu avec la brasserie de Luxembourg

- 3ième avenant au contrat de bail du 9 février 2005 entre la Brasserie de Luxembourg et AC Bissen

- À partir du 30/06/2020 le RDC ne fait plus partie de la location
- Nouveau loyer mensuel à partir du 01/07/2020

partie commerciale (hors studio):	988,76 € HTVA
studio (54m2):	600€ + 75€ charge

3. Approbation de plusieurs compromis de vente

a. Grand-rue – Annulation de sa décision du 17/07/2020 – Consorts Raths

b. Grand-rue – Consorts Raths

c. Grand-rue – Consorts Stoffel

4. Nomination d‘un nouveau membre à la commission de la mobilité

- Sven Mausen

5. Approbation d‘un règlement de circulation dans la route de Roost - rectificatif

Barrage complet sauf riverains, autobus de ligne et services de sauvetages

6. Allocation d‘un subside ordinaire aux associations locales

a. KC Luso 700€

b. Agility Tornadoes 700€

7. Approbation de plusieurs titres de recettes

Cf dossiers (recettes Velosoccasiounmaart)